



Négociations sectorielles 2021-2022

Cahier de revendications

CP 140.02

A défaut d'un cahier de revendication syndicale commun, la CGSLB après consultation de ses membres proposent de commencer prochainement le début des négociations sectorielles en se mettant d'accord sur des améliorations concrètes pour les travailleurs du secteur.

1. Amélioration du pouvoir d'achat

- augmentation des salaires bruts 0,4% au 01/01/2021
- attribution d'une prime corona de 500 euros le 01/10/2021
- SMMM : suppression des conditions donnant lieu au non-octroi du salaire minimum mensuel moyen garanti (CCT 21.11.2019)
- mise en place de salaire minimum journalier sectoriel (cfr pers. de garage).

2. Mobilité

- Augmentation automatique de l'indemnité vélo
- Adaptation et actualisation de l'intervention en cas de déplacements effectués avec sa voiture privée (CCT 01.04.1974) ;

3. RCC et emplois fin de carrière

- Maintien et prolongation des systèmes existants

4. Travail faisable

- Mise en place d'un système d'ancienneté au niveau du secteur et d'un congé d'ancienneté sectoriel
- Mise en place du jour férié payé lors de la fête de la communauté/région

5. Divers

- Remboursement des frais de la carte de conducteur FPI
- Prolongation des différentes CCT de durée déterminée (groupes à risques, formation permanente) ;